



# ASCF

## Info juin 2009

Association loi 1901 enregistrée le 3 janvier 2006 sous le numéro 0952009577

Visitez notre site internet : [www.chateausmt.com](http://www.chateausmt.com)

## Le mot du Président

Le samedi 4 avril 2009, les adhérents de l'Association pour la Sauvegarde du Château de Franconville à Saint-Martin-du-Tertre se sont réunis en Assemblée Générale. Nous remercions les adhérents qui se sont déplacés ainsi que Messieurs DUFOUR (Maire de Saint-Martin-du-Tertre), Jérôme CHARTIER (Président du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier) et Marc DINGREVILLE (chargé de la coordination du projet).

Un diaporama réalisé par les bons soins de Jean ROYER reprenait les événements 2008 au château. S'en est suivi un débat sur le sort du château.

Suite à l'article publié dans *L'Echo-Le Régional*, il semblerait que le repreneur ait changé son fusil d'épaule. Le contenu de cet article établissait un bref historique du château ces quinze dernières années, depuis son abandon. A la parution de cet article, l'investisseur se serait désisté et le potentiel repreneur aurait décidé de ne plus louer le château sur du long terme mais de l'acheter tout simplement. Pour éviter toute polémique, nous souhaitons rappeler que l'Association n'a pour but que de soutenir le Centre Hospitalier et son Président dans sa lourde tâche qui consiste à sauver le château. Enfin, l'Association souhaite plus que personne voir un investisseur commencer les travaux de rénovation cet été.

Aussi, il convient de rappeler que la construction et l'embellissement de ce château ont occupé la vie d'un homme peu commun, celle du Duc de MASSA qui en fit son œuvre en combinant un doux art de vivre à la française où l'art côtoyait l'excellence et où la haute société aimait se réunir à l'occasion de fêtes qui transformaient Saint-Martin-du-Tertre en un Versailles éphémère...

Nous devons nous montrer à la hauteur d'un tel héritage qui a été pensé avec tant de soin. Nous devons donc agir avec la plus grande prudence, prendre des décisions claires et avancer doucement et sûrement.

Quelles sont les solutions qui s'offrent à nous ? Lors de la réunion, Jérôme CHARTIER en a écarté une et proposé deux autres.

Comme vous le savez, l'ancienne solution visait à louer le château sur du long terme à un repreneur qui aurait transformé le château en un centre de séminaires d'excellence. Ce dernier n'acceptant pas la forme du contrat, c'est avec amertume, et nous le comprenons, que M CHARTIER a dû écarter cette hypothèse qui a nécessité deux ans de travail.

Les deux solutions évoquées par notre Député sont les suivantes :

- **Réaliser** une vente aux enchères et le céder au plus offrant.
- **Estimer** le château puis le vendre de gré à gré.

La première n'est pas souhaitable, si je puis m'exprimer ainsi, et j'en parle en connaissance de cause puisque les ventes aux enchères sont mon métier.

Tout d'abord, il suffira de soustraire le château du domaine public pour que le Centre Hospitalier puisse le céder de gré à gré à l'acheteur le plus viable. Vu l'ampleur du projet, il serait souhaitable que l'offre soit mondiale. Pour cela il faudrait en passer par des maisons de ventes étrangères telles que Christie's ou Sotheby's car les maisons de ventes françaises n'ont pas le droit de céder des biens immobiliers; droit exclusif réservé aux huissiers et notaires. Cependant, je tiens à mettre en garde le Centre Hospitalier du risque de devoir s'acquitter d'importants frais vendeurs sans pour autant garantir que les enchères atteindront des sommets...

La seconde solution consiste à vendre le château au plus offrant par le biais d'une vente de gré à gré. Dans ce cas, le frais de vente seraient minimes en comparaison à la solution précédente et le Centre Hospitalier

pourra choisir de céder le château au repreneur le plus opportun économiquement et éthiquement parlant.

Si le Centre Hospitalier vend le château, notre député craint ne plus en maîtriser son avenir.

Que se passerait-il en effet si l'acheteur décidait de démanteler le château pierre par pierre et de créer un ensemble de barres d'immeubles ? Il est vrai que cette éventualité se doit à juste titre d'être envisagée. Aujourd'hui, le château est classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH), il serait bon que ce dernier quitte cette antichambre ingrate pour accéder au rang mérité des monuments historiques (MH). Par ce biais, les repreneurs ne pourront pas agir contre les intérêts du château et cette crainte de le voir disparaître serait pour ainsi dire réduite à peau de chagrin.



Pour conclure ce débat, je souhaiterais revenir sur la question pertinente formulée par Monsieur DEVERNE, actif dans le monde de l'art et de l'architecture, qui a participé au débat. Celui-ci nous interpelle et s'étonne avec raison de la situation : « *Le groupe qui souhaitait louer le château dans les termes convenus désire aujourd'hui devenir propriétaire. Le groupe est aisé, prospère, ses rénovations de châteaux (plus de 20 en Europe) sont spectaculaires et respectueuses des monuments historiques. Son projet de reprise est prometteur pour la petite commune de Saint-Martin : emplois créés, grands travaux, dynamisme, valorisation du patrimoine (...).* »

*Pourquoi hésiter plus longtemps ?*

*Pourquoi ne pas rédiger un contrat de vente si telle est la solution ? »*

**Au final, nous partageons l'avis de Monsieur DEVERNE.**

**Si le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier ne décide pas expressément de réunir ses membres pour faire sortir le château du domaine public et le faire basculer dans le domaine privé, rien ne sera possible.**

Nous attendons donc que le Centre Hospitalier nous communique cette heureuse information dans les meilleurs délais. En cas d'échec de ce projet, nous avons de notre côté un projet de taille et quelque peu ambitieux qui viserait à renouer avec l'aspect culturel du château, son théâtre, son orangerie et son parc... L'idée mûrit depuis plusieurs années et si rien ne se passe d'ici l'été, nous essayerons de développer ce projet pour lequel beaucoup de personnes seraient prêtes à participer...

Pour ne pas perdre courage dans cette nouvelle épreuve, je voudrais vous faire partager cette phrase d'un homme passé maître en matière de châteaux hantés, de contes de fées et de belle au bois dormant : « **Pour réaliser une chose vraiment extraordinaire, commencez par la rêver. Ensuite, réveillez-vous calmement et allez d'un trait jusqu'au bout de votre rêve sans jamais vous laisser décourager.** » Walt Disney

**Ne nous décourageons pas, aidons de notre mieux le Centre Hospitalier dans sa lourde tâche. A priori, nous devrions connaître les derniers rebondissements avant l'été. A bon entendeur...**

## Rappel historique de Franconville-aux-Bois

Le 8 août 1769, M. Gerbier, avocat au Parlement, acquiert du comte de Lauraguais le château de Franconville. En 1775, il démolit le château des seigneurs d'O et en fait bâtir un nouveau. Ce dernier, à son tour, sera rasé par le duc de Massa pour construire une réplique de Maisons-Laffitte, aussi charmante que l'original. Nous avons le privilège d'avoir toujours à Saint-Martin les pavillons d'entrée ceux-ci n'existant plus à Maisons-Laffitte ainsi qu'une grande pelouse ornant la façade de l'édifice, le tout posé sur un domaine de 98 hectares. Un parc orné de différentes essences remarquables :

séquoias, cèdres du Liban, platanes, chênes, érables, magnolia, araucaria, cyprès chauves ...

En 1874, à la mort de la baronne Caroline Roger, le duc de Massa et, son demi-frère, le baron Eugène Roger reçoivent l'héritage maternel. Le duc hérite du château et de nombreuses terres sur Saint-Martin. En 1875, il contacte l'architecte Hippolyte Destailleur dont la réputation est immense.

Le château fut construit pour André Philippe Alfred Régnier, duc de Massa, à partir de 1875, et conçu par Hippolyte Destailleur s'inspirant de la réalisation de François Mansart à Maisons-Laffitte de 1642 pour René de Longueil. Un avant-corps central est flanqué de deux pavillons en avancée sur la façade. Le rez-de-chaussée est orné de pilastres doriques et ioniques à l'étage. L'avant-corps, à trois niveaux, est sommé d'un fronton triangulaire et surmonté d'un campanile. Le toit est percé de lucarnes rondes. Au rez-de-chaussée, dès le vestibule s'offre à la vue un magnifique escalier d'honneur se développant, dans la partie supérieure, en double révolution. Dans l'aile droite, s'ouvrent le petit salon et le grand salon, faisant suite, une salle de billard, possédant encore son ciel, avec leurs cheminées monumentales, puis la bibliothèque. C'est dans l'aile gauche que se tenaient les appartements du duc et de la duchesse, transformés en réfectoire pour le sanatorium. Le 1<sup>er</sup> étage offre douze chambres avec cabinet de toilette, plus une salle de bains et deux WC. Au 2<sup>ème</sup> étage, il y a seize chambres dont deux avec un cabinet de toilette, deux WC et un fumoir de 93 m<sup>2</sup> environ et sous les combles les chambres des serviteurs.

Le théâtre est élevé et ordonnancé avec un avant-corps central de deux travées. Son décor néo-classique : pilastres et colonnes à chapiteau ionique, entablement orné de masques et d'instruments de musique. Au fronton triangulaire, des anges présentent une lyre. Chaque porte latérale abrite une clé ornée d'une tête sculptée.

La décoration intérieure de la salle est faite en bois peint et doré, ce sont les formes de celle du théâtre de Bordeaux, œuvre de Victor Louis (vers 1770). Elle est couverte d'une coupole peinte d'un ciel en trompe-l'œil à ouverture zénithale sur pendentifs, sous laquelle se développent une galerie et un balcon central couverts de trois demi-coupes, des loges d'avant-scène. Les écoinçons sont ornés de lyres et de rinceaux. Douze colonnes ioniques rudentées en bois soutiennent un entablement orné de rubans. Au centre du lambrequin sont représentées les armes du duc de Massa (quatre fasces à étoiles d'or, hermines, aigles d'orvoir photo au recto). Un passage souterrain relie le théâtre au château.

### Le château est construit dans un parc paysagé.

Un architecte-paysagiste méconnu : Louis Sulpice Varé naît le 15 mai 1803 et meurt le 15 mai 1883 à Saint-Martin-du-Tertre, berceau maternel. Son père est originaire de Précly-sur-Oise (Oise). Vital Best dit Marcellin, son grand-père, s'installe et se marie à Saint-Martin-du-Tertre, il est manouvrier, marchand de bois puis entrepreneur de terrasses, c'est-à-dire jardinier-« paysagiste ». Il exécute des travaux pour les proches de Napoléon III, pour son frère, Louis Bonaparte, le parc de Saint-Leu-la-Forêt, et pour son oncle Joseph, celui de Mortefontaine.

L'Empereur a dû rencontrer Varé en ces occasions. Il s'en souvient et fera appel à lui pour le bois de Boulogne en 1852.

Mais à Franconville, en 1845, les travaux du parc vont bien doucement, ce n'est pas faute d'ouvriers, car ils sont vingt-six terrassiers, mais la neige et la pluie, tombés en abondance, ont rendu les terres impossibles à travailler.

Breton demande 1 000 F au marquis de Massa pour payer les ouvriers (travaille-t-il pour Varé ?).

Napoléon III désire donner aux Parisiens air et ombrages. En 1833, il cède à la ville de Paris le domaine du bois de Boulogne, ce reste de la vieille forêt de Rouvray qui s'étendait jadis jusqu'à



Chartres. Il s'intéresse à l'œuvre à accomplir. Il choisit pour dessiner le nouveau parc, Louis Sulpice Varé.

L'Empereur veut un lac et une rivière alimentés par l'eau de la Seine, un rocher, une cascade, bref un décor agreste et pittoresque.

En avril 1853, les eaux arrivent dans le lac supérieur et l'Empereur, lors d'une inauguration solennelle remet à Varé la Légion d'honneur, le public admira.

Hausmann ne partage pas l'estime de Napoléon III pour Varé, qu'il qualifie de sans

culture, de sans ampleur de vues, capable tout au plus de dessiner un petit jardin anglais. Il dénonce ses erreurs de nivellement dans le tracé de la rivière et obtient son renvoi. Le protégé de l'Empereur est employé par ceux qui veulent plaire à l'Empereur : les Fould, les Clary, les Seillières ...

Barthélemy, en 1857, écrit dans son Éloge du Bois :

*Voilà notre rustique et radieux fleuron,  
L'œuvre de l'Empereur aidé d'un bûcheron,  
Œuvre qui marque un règne ; agrestes colonnades,  
Portiques de rameaux, murmurantes arcades,  
Monuments plébéiens, qui mieux qu'un Panthéon.  
Du poétique Alphand consacre aussi le nom.*

Jean Charles Alphand (Grenoble 1817 - Paris 1897), qu'Haussmann a connu à Bordeaux, a remplacé Varé.

Le Baron l'appréciait pour les quais qu'il avait construits et les bals qu'il organisait à la préfecture (sic !).

Il écouta l'Empereur, il écouta Haussmann, leur fit croire qu'ils étaient les auteurs de ses plans et les rendit indispensables.

À la rivière est substitué le lac inférieur, séparé du lac supérieur par une chaussée carrossable et alimenté par le puits artésien de Passy.

Barillet-Deschamps, horticulteur de Bordeaux, plante les arbres et choisit les essences, nivelle les pelouses. Cependant, Varé aurait contacté Monneau, le pépiniériste de Montlignon, pour la fourniture des arbres. Ne pouvant exécuter la commande, à lui seul, il crée un syndicat avec ses confrères pour livrer les essences demandées.

*Extrait de texte de Daniel Baduel*

## Ne nous décourageons pas !

Nous a dit notre président. Et bien non ! Nous ne nous décourageons pas, après tant de travail depuis des années, ce que cela représente en temps et en cogitation. Et tout cela bien entendu bénévolement, ce qui n'est pas le cas de ceux qui font durer le plaisir. Alors maintenant, comme dirait les anciens, nous allons sortir les grands moyens.

Nous sommes décidés à remuer ciel et terre pour que ce château puisse revivre et avec lui les Saint-Martinois sur lesquels je suis sûr de pouvoir compter pour que la meilleure solution aboutisse.

*Jean Royer*

Maquette et mise en page : Jean Royer

Impression par :

**CARTOONPLV**